

Procès-verbal du  
Conseil d'établissement du 28 novembre 2022

Centre  
de services scolaire  
de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup

Québec



**École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène,  
Saint-Louis de Saint-Joseph  
Séance ordinaire du 28 novembre 2022  
à l'école Sainte-Hélène  
19 heures**

**Sont présentes :**

<b>Nom</b>	<b>Groupe représenté</b>
Nancy Boudreault	Représentante des parents
Anaïs Berger	Représentante des parents
Roxanne Lemieux	Représentante des parents
Tania Bélanger	Représentante des parents
Karolane Roy-Gagnon	Représentante des parents
Jessica Lavoie	Représentante des parents
Alexandre Pomerleau	Représentant des parents Substitut
Mélissa Viel	Enseignante
Claudine Lebel	Enseignante
Marie-Hélène B. Laplante	Enseignante
Stéphanie Léveillé	Enseignante
Pascale Contreras-Paradis	Professionnelle
Nathalie Cloutier	Personnel de soutien
Véronique Renaud	Directrice
<b>Sont absentes :</b>	
Amélie Charest	Représentante des parents
Valérie Dionne	Représentante des parents substitués
Sophie Mignault	Technicienne en service de garde
<b>Aucune assistance</b>	



1	<b>Mot de bienvenue et vérification du quorum</b>  Madame Véronique Renaud souhaite la bienvenue à tous et vérifie le quorum.
2  059-060-061 22/23-06	<b>Adoption de l'ordre du jour du 28 novembre 2022</b>  Lecture de l'ordre du jour par madame Nancy Boudreault, présidente.  <b>CONSIDÉRANT</b> que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour : <b>CONSIDÉRANT</b> que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; <b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de madame Pascale Contreras-Paradis il est résolu à l'unanimité; <b>D'ADOPTER</b> l'ordre du jour proposé à la séance ordinaire du 28 novembre 2022.
3  059-060-061 22/23-07	<b>Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2022</b>  Madame Nancy Boudreault survol le procès-verbal. <b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de madame Jessica Lavoie, il est résolu à l'unanimité; <b>D'ADOPTER</b> le procès-verbal du 26 septembre 2022.
4	<b>Suivi au procès-verbal du 26 septembre 2022</b>  Aucun suivi
5	<b>Points de la direction d'établissement</b> <b>5.1. Activités-sorties</b>  St-Joseph : √ Chorale de Noël, terrain de l'OTJ, le 9 décembre 2022 √ Noël du partage, participation volontaire √ Activité de financement de l'OPP, Marché de Noël les 15 et 16 décembre 2022 √ Journée pyjama, le 20 décembre 2022 √ Réveillon de Noël et disco, le 22 décembre 2022 √ Journée blanche au chalet des sports à Notre-Dame-du-Portage, le 28 février 2023.  Ste-Hélène : √ Demande de financement Caisse Desjardins (et autres partenaires de la région), projet d'une serre Agropédagogique en collaboration avec l'entreprise le Semoir √ Cinéma-popcorn à St-Pacôme et chorale de l'École sur le perron de l'église, le 22 décembre √ Moi à l'œuvre, pour le préscolaire √ Aster pour tous les élèves de l'école, le 19 janvier 2022.

5

St-Alexandre : ✓ Campagne de financement pour l'OPP ✓ Concert de Noël à l'église, le 20 décembre 2022 ✓ Journée blanche pour le préscolaire au Chalet des Sport à Notre-Dame-du-Portage, le 3 février 2023 ✓ Journée blanche pour le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> cycle au Chalet des Sports à Notre-Dame-du-Portage, le 8 février 2023 ✓ Journée blanche pour le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> cycle au Chalet des Sports à Notre-Dame-du-Portage, le 13 février 2023 ✓ Campagne de financement (Pure) fin février 2023 ✓ Camp Trois-Saumons pour le préscolaire, le 12 juin 2023.

Pour les trois milieux : ✓ Atelier « Culture à l'école » pour faire découvrir la bande-dessinée et l'animation 3D aux élèves ✓ Ski alpin au Mont St-Mathieu pour les 4<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, le 24 février 2023.

059-060-061  
22/23-08

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité; (par courriel)  
**D'APPROUVER** les activités et sorties mentionnées ci-haut.

### 5.2 Normes et modalités

Madame Véronique Renaud résume les deux nouveautés : 3 bulletins et les examens du ministère de fin d'année.

### 5.3 Tableau des évaluations annuelles

Madame Véronique Renaud fait un petit survol du tableau des évaluations.

### 5.4 Appropriation des surplus budgétaires CSS

Madame Véronique Renaud fait le tour du tableau du surplus reçu en mentionnant que le Ministère souhaite que le CSS dépense son bas de laine. Les dépenses doivent être en lien avec le projet éducatif.

### 5.5 Révision du budget annuel de l'établissement

Madame Véronique Renaud explique que nous avons eu un déficit d'approximativement de 5000 \$ et que ce montant est reporté à l'année en cours. Elle fait le tour du tableau.

## 6 Points du personnel des écoles

### 6.1 Trésorière

Aucune dépense

### 6.2 Personnel enseignant

Les enseignantes des trois milieux nous résument la vie dans nos écoles.

### 6.3 Personnel de soutien

Madame Nathalie Cloutier mentionne l'ajout des états de compte pour les parents. Ceux-ci peuvent désormais payer en ligne.

### 6.4 Personnel professionnel

Madame Pascale Contreras-Paradis nous mentionne le travail fait en lien avec les plans d'interventions de nos élèves.

### 6.5 Responsable du service de garde

Madame Véronique Renaud prend la parole étant donné que madame Mignault est absente

#### 6.5.1 Traiteur

Petits problèmes d'approvisionnement en contenants donc le traiteur n'a pu partir la machine au moment venu. Le tout devrait rentrer dans l'ordre sous peu.

#### 6.5.2 Semaine de relâche et personnel

### OFFRE DE SERVICE DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE 2022-2023

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*, des services de garde sont offerts aux parents à l'École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis de Saint-Joseph.

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 3 du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*, des services de garde peuvent être offerts pendant les journées pédagogiques et pendant la semaine de relâche;

059-060-061  
22/23-09

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par la direction de l'école quant à l'ouverture des services pendant la relâche, soit : la disponibilité du personnel (congés, reprise de temps et formation), la disponibilité des lieux (entretien, nettoyage et travaux) et le maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;

**CONSIDÉRANT QUE** cette analyse démontre l'impossibilité d'offrir des services de garde pendant la semaine de relâche sans compromettre la santé et la sécurité des élèves et dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;

**CONSIDÉRANT** les échanges tenus avec les Services éducatifs jeunes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Karolane Roy-Gagnon et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et le conseil d'établissement conviennent de ne pas offrir des services de garde pendant la semaine de relâche qui se tiendra du 6 au 10 mars 2023;

#### 6.6 O.P.P

Mesdames Stéphanie Léveillé, Anaïs Berger et Nancy Boudreault font le tour des activités organisées par l'OPP.

#### 6.7. Comité de parents

Madame Anaïs Berger aborde les sujets chauds : √ Réunions hybrides √ École dynamique – parents engagés (elle sera relancée) √ Prix reconnaissance des parents (certificats aux parents-bénévoles).

7

#### Correspondance

La capsule « Le Saviez-vous » est envoyée à tous les membres à la demande de madame Nancy Boudreault.

8

#### Autres sujets

Pas d'autres sujets

9

#### Question du public

Aucun public

10

#### Levé de l'assemblée

059-060-061  
22/23-10

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Tania Bélanger, il est résolu à l'unanimité;  
Levée de l'assemblée à 20 h 58.